

LYON UNIVERSITAIRE

UNION DES UNIVERSITÉS

Aix, Besançon, Chambéry, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Lyon, Marseille, Montpellier

HEBDOMADAIRE, PARAISSANT LE VENDREDI

ABONNEMENTS : { Un An..... 7 fr.
Six Mois..... 4 »

ADMINISTRATION & RÉDACTION : Rue Stella, 3, LYON

Adresser Lettres et Mandats à M. l'Administrateur DU "LYON UNIVERSITAIRE"

Les Annonces sont reçues au Bureau du Journal

Téléphone 15-39

Des Manuscrits non insérés ne sont pas rendus

Téléphone 15-39

Adresser les Manuscrits au Secrétaire de la Rédaction

ÉCOLES NORMALES D'UNIVERSITÉS

Dans le rapport au Président de la République, qui précède le décret de réforme de l'École normale supérieure, M. Chaumié, ministre de l'Instruction publique, s'exprime ainsi : « Les Facultés des sciences et des lettres se sont préoccupées à leur tour de former des professeurs, des agrégés ; elles y ont réussi. De là, entre elles et l'École normale, une concurrence qui peut avoir des avantages, mais qui, à Paris, est inutile et se traduit par une déperdition de forces. » Et il conclut à faire disparaître, à Paris, « ce dualisme sans objet et même dangereux », tout en maintenant la concurrence avec les autres universités, dont plusieurs « ont devancé Paris dans la voie des applications pédagogiques ».

Depuis une trentaine d'années, en effet, les Facultés des lettres et des sciences, sans cesser de se développer comme établissements scientifiques, sont devenues par surcroît des écoles normales supérieures, et comme l'ancienne École nationale a été réunie à celle de l'Université de Paris par le décret du 10 novembre 1903, il n'y a plus aujourd'hui que les écoles normales supérieures d'universités, dont une seule, celle de l'Université de Paris, a un budget propre, hérité de l'ancienne École nationale. Les autres se sont organisées avec les ressources ordinaires de chaque Université, elles ne coûtent et ne demandent rien à l'État. Toute leur ambition est de voir reconnaître légalement leur existence de fait.

En fait, toutes les universités qui préparent des étudiants aux fonctions de l'enseignement secondaire sont, dans cette partie de leur tâche et dans les limites variables de la préparation qu'elles ont organisée, de véritables écoles normales supérieures, et l'on peut dire en toute vérité que l'École normale supérieure de France est constituée aujourd'hui par l'ensemble des écoles normales d'universités.

Pourquoi ne le dirait-on pas dans un article de la loi de finances ? Quand les représentants des facultés au Conseil supérieur réclament pour leurs élèves, sortis du même concours que les élèves de Paris, le titre de « normaux », l'administration ne nie pas le bien-fondé de la réclamation, mais nous renvoie au Parlement, la question étant, paraît-il, du domaine de la loi. A tout le moins faudrait-il qu'un article de loi confirmât explicitement le nom d'École normale supérieure de l'Université de Paris, donné à l'École de la Sorbonne par l'article 5 du décret du 10 novembre 1903 (1), mais réduit à « École normale supérieure », sans désignation d'université, par les arrêtés et décrets postérieurs. Cet abrégement a été opéré sans mauvais dessein, mais il a de fâcheuses conséquences. Si les « élèves-maîtres » de la Sorbonne, recrutés par un concours qui est devenu commun à toutes les universités, s'appelaient « normaux de Paris » et non pas « normaux de province » ; et les premiers reçus au concours, qui ont théoriquement le droit de choisir pour leurs études une Faculté de province, n'en seraient pas détournés par la menace d'être privés de ce titre enviable. La mesure que nous réclamons est le complément naturel et nécessaire de

celles que le Parlement a déjà prises ou est sur le point de prendre pour établir l'égalité entre les boursiers des différentes universités, qui ont subi avec succès les mêmes épreuves.

Peut-être suffirait-il de rédiger comme suit l'article de la loi de finances signalé par M. Steeg dans son rapport : « Les élèves reçus au concours institué par le décret du 10 mai 1904, et qui sont répartis entre l'École normale supérieure de l'Université de Paris et les Écoles normales supérieures organisées par les Universités des départements, jouiront tous des mêmes avantages matériels et militaires. »

Le nouveau membre de phrase introduit dans l'article aurait l'avantage de le motiver fortement, et, en se bornant à consacrer un fait acquis, d'achever de donner satisfaction aux normaliens de province.

L. CLÉDAT.

MEMENTO CONFÉRENCES, COURS PUBLICS EXCURSIONS

FACULTÉ DES LETTRES

Le lundi 10 janvier, à 5 h. 1/2, M. Zimmermann : L'Extrême-Orient et les Colonies tropicales d'Asie.

Le mardi 11 janvier, à 5 h. 1/2, M. Bertaux : La Renaissance et l'Humanisme dans l'art italien.

Le mardi 11 janvier et le vendredi 14, à 5 h. 1/2, M. Courant : Cours de langue chinoise.

Le jeudi 13 janvier, à 5 h. 1/2, M. Courant : Les principales époques de l'Histoire du Japon.

Le vendredi 14 janvier, à 5 h. 1/2, M. Germain de Montauzan : Recherches sur Lyon gallo-romain.

PALAIS DES ARTS

Le lundi 10 janvier, à 8 h. 1/2, M. Bertrand : Les trois étapes du Socialisme.

Le lundi 10 janvier, à 8 h. 1/2, M. de Jarricot : Hygiène appliquée à l'éducation maternelle.

Le mardi 11 janvier, à 8 h. 1/2, M. Latreille : La Vie et les Œuvres de Molière.

Le mercredi 12 janvier, à 8 h. 1/2, M. Couvreur : Les Phénomènes de la vie dans la série animale.

Le jeudi 13 janvier, à 8 h. 1/2, M. Lévy-Schneider : Histoire de Lyon aux XVI^e et XVII^e siècles.

Le vendredi 14 janvier, à 8 h. 1/2, M. Bertaux : L'Art français du XVIII^e siècle.

Le vendredi 14 janvier, à 8 h. 1/2, M. Nayrac : Cours de psychologie expérimentale appliquée à l'éducation.

Le samedi 15 janvier, à 8 h. 1/2, M. Depéret : Les ancêtres de nos Animaux.

PALAIS DU COMMERCE

Le lundi 10 janvier, à 8 h. du soir (rez-de-chaussée du pavillon Sud-Est), M. le D^r Navarre : Hygiène et Climatologie.

Le lundi 10, mercredi 12 et vendredi 14 janvier, à 9 h. du soir (rez-de-chaussée Sud-Est), M. Benali-Fekar : Cours de langue arabe.

Le mardi 11 janvier et le vendredi 14, à 8 h. du soir (rez-de-chaussée du pavillon Sud-Est), M. Zimmermann : Cours d'histoire et de géographie.

Le mardi 11 janvier, à 9 h. du soir (rez-de-chaussée Sud-Est), M. Brouilhet : Économie et législation.

Le mercredi 12 janvier, à 8 h. du soir (rez-de-chaussée Sud-Est), M. Vaney : Cultures et productions coloniales.

Le jeudi 13 janvier, à 8 h. 1/2, (rez-de-chaussée Sud-Est), M. Courant : Mœurs et coutumes d'Extrême-Orient.

LYGÉE AMPÈRE

Le mardi 11 et le vendredi 14, à 8 h. du soir, M. Courant : Cours de langue chinoise.

Les Nouveaux Programmes d'Enseignement du Dessin

Le programme de l'enseignement du dessin dans les écoles primaires, primaires supérieures, dans les écoles normales d'instituteurs et d'institutrices, ainsi que dans les lycées et collèges, vient d'être radicalement transformé.

De là, un certain émoi dans le personnel chargé de cet enseignement et chacun se demande comment appliquer les nouveaux programmes ?

Il suffit de comparer l'ancien programme au nouveau pour se rendre compte que, en effet, il existe entre eux des divergences profondes. Alors que, d'après l'ancien, le dessin était enseigné comme « deux et deux font quatre », d'après le nouveau, les enfants seront libres, tels de grands artistes, déjà ! de se permettre toutes les fantaisies et tous les barbouillages ; l'organisation paraît impossible, tous les élèves étant libres de faire ce qui leur plaira ; nous avons même entendu parler d'anarchie !

Ici, comme en toutes choses, un examen attentif et sans prévention s'impose ; il serait imprudent et injuste de condamner une méthode pro-

posée avant de l'avoir expérimentée, avant de l'avoir soigneusement examinée, alors que celle-ci a été appliquée pendant trente ans sans donner les résultats attendus.

En observant d'un peu près la marche suivie par l'enseignement du dessin, on peut distinguer trois périodes, la future comprise : la première, avant 1879, alors que le dessin était considéré comme « art d'agrément » et enseigné seulement aux enfants dont les parents pouvaient s'en offrir le luxe. Ces élèves privilégiés exécutaient, « sous la main du professeur » un dessin ou deux dans le courant de l'année ; ces œuvres constituaient le fond d'une exposition de fin d'année où l'on pouvait constater les aptitudes artistiques des enfants ! et la valeur de l'enseignement !

En 1879, l'étude du dessin est rendue obligatoire dans les écoles primaires et secondaires, son enseignement reçoit une sanction dans le primaire par les épreuves de dessin aux examens des brevets élémentaire et supérieur (moins apprécié dans le secondaire, on se demande pourquoi, aucune sanction n'est inscrite aux baccalauréats). Les modèles « estampés » que les enfants copiaient si bien disparaissent pour faire place aux modèles « en relief ».

L'enseignement fut de ce fait com-

plètement transformé, déjà ! Un grand pas était fait, un progrès énorme accompli : l'enfant s'exerce sur un sujet aride et sans agrément ; mais, au moins a-t-il à exécuter un travail intelligent.

Malheureusement, cette méthode rationnelle dans le sens abstrait manque de vie et l'intérêt que prend l'enfant à l'étude du dessin ainsi enseigné est presque nul, car, ainsi que le dit M. Belot, dans son rapport au conseil supérieur de l'Instruction publique : « L'enfant ne peut trouver le même intérêt à des modèles factices ni surtout aux éléments abstraits qu'on obtient en décomposant le réel. »

Il devait suffire de ce constat pour être conduit à la méthode nouvelle, qui consiste surtout à mettre immédiatement les enfants devant la réalité.

« Ainsi, dit encore M. Belot, un constant appel est fait à la spontanéité de l'enfant, on l'habitue ainsi à la sincérité... cette sincérité seule peut donner à l'exercice du dessin toute sa valeur pédagogique, le faire servir à développer les sens, l'intelligence, le sentiment. Mieux vaut, à cet égard, comme le remarque le distingué rapporteur de la commission ministérielle, une traduction personnelle et fautive, qu'une traduction exacte, mais mécanique. Si, par exemple, au début, écrit-il, un enfant dessine une tige de tige, plus de six de haut, on ne mesure à sa manière la souplesse de la tige ou l'écartement des folioles ou l'inclinaison de la tige. »

Donc, l'enseignement du dessin sera fait directement et dès le début d'après nature, la nouvelle méthode ramène l'étude du dessin du modèle factice, de la décomposition du réel, au réel même dans toute sa signification (1).

L'enfant ne sera pas trompé, ni dans le but à atteindre, qui consiste à « le doter d'un moyen d'expression, égal, supérieur même, à la parole et à l'écriture », ni dans la portée artistique du dessin.

Nous examinerons dans de prochains articles les moyens pratiques d'appliquer les nouveaux programmes.

UN PROFESSEUR DE DESSIN.

Une École Ménagère de Lausanne

Sujets inépuisables, les chiffons et les domestiques forment le thème de la majorité des conversations féminines, avec quel luxe de détails on étale leurs nombreuses imperfections, pour terminer par le refrain obligatoire : « Et plus on change et plus c'est la même chose... vraiment, je n'ai pas la main heureuse... je suis la maîtresse de maison la plus mal servie ! »

Souvent, en entendant ces plaintes, que tous nous connaissons plus ou moins, qui sont, il faut le reconnaître, parfois assez justes ; souvent, dis-je, une voix ironique, obsédante me poursuivait, murmurant à mon oreille : « Tel maître, tel serviteur ! » m'obligeant à faire des efforts héroïques pour rester simplement poli.

Et malgré moi je songeais que certainement la direction d'une maison ne devait pas être chose facile et qu'il faut beaucoup de savoir pour avoir le droit de commander avec autorité. Que les mauvais domestiques s'en vont de moins en moins nombreux s'entendaient conduits de main de maître et qu'ils ne pourraient plus se retrancher derrière la fameuse excuse que « Madame n'y connaît rien ».

J'en arrivais logiquement à conclure que les petites misères quotidiennes peuvent empoisonner la vie, que la

(1) D'ailleurs, cette méthode nouvelle est-elle vraiment nouvelle ? Nous posons cette question : « Comment les maîtres et les artistes du moyen-âge ont-ils étudié et ont-ils enseigné le dessin ? » Nous proposons d'y répondre dans un autre cadre que celui-ci, trop restreint pour développer une aussi importante réponse.

cause est souvent bien petite pour engendrer un mal si grand, et qu'à côté de l'art d'être un bon serviteur, il devait certainement exister l'art d'être une bonne maîtresse de maison.

« Tel maître, tel serviteur », ce vieux proverbe me revenait à la mémoire en visitant, au château Brillantmont l'école privée, fondée par M. Heubi, un de ces éducateurs d'autant plus convaincus qu'ils sont plus modestes et que l'on aime à rencontrer dans l'enseignement.

Une école ménagère peut être considérée à deux points de vue, suivant que l'on s'adresse à la classe populaire, aux jeunes filles de la bourgeoisie moyenne ou aux jeunes demoiselles de la haute société.

Dans le premier cas, l'enseignement a surtout un but pratique plus ou moins professionnel, il s'agit d'apprendre à des élèves de conditions modestes à diriger intelligemment leur petit intérieur et au besoin à mettre au service des autres leurs connaissances d'économie domestique et de leur faciliter ainsi un établissement heureux. C'est, je crois un peu l'idée qui a présidé à la création de notre excellente école ménagère de la Martinière.

Dans le second cas, le but est tout autre, il s'agit de jeunes filles fortunées appelées à diriger un intérieur personnel plus ou moins grand domestique. Il s'agit dès lors de initier aux détails d'un ménage, façon à ce qu'elles puissent plus tard commander en connaissance de cause, justifier leurs observations, au besoin former leurs gens au service qu'elles leur demandent. C'est véritablement « l'art d'être une bonne maîtresse de maison » et c'est en quelque sorte un brevet de femme d'intérieur impeccable que doit leur donner l'école ainsi comprise.

L'école ménagère que je viens de visiter a été fondée dans ce but.

« Les plaines fréquentées des mères resplendissant que leurs filles aient perdu tout intérêt pour les travaux domestiques, la difficulté de plus en plus grande de trouver des cuisinières et des servantes de confiance, l'obligation qui en résulte de pouvoir les contrôler, les suppléer « même au besoin, toutes ces considérations nous ont décidés à ouvrir « une institution supérieure d'études « pratiques pour jeunes filles. Notre « but est de donner à nos élèves des « habitudes de ponctualité, d'ordre, « de propreté, d'économie, de développement en elles le sens du beau et « du bien et de les rapprocher de « l'idéal rêvé : la jeune fille cultivée « s'intéressant à toutes les branches « de l'activité féminine. »

Le programme des études essentiellement pratiques de l'école comprend : cuisine, tenue de maison, hygiène, économie domestique, comptabilité, couture, blanchissage et repassage, chimie alimentaire, physiologie humaine, premiers soins aux malades, jardinage.

Le matin est réservé aux études pratiques, l'après-midi à l'enseignement théorique, enfin, le soir, des conférences ou des lectures sur des sujets scientifiques ou artistiques viennent clôturer une journée bien remplie.

Les cours et les conversations ont lieu en français, de façon à permettre aux élèves étrangères de se perfectionner dans l'étude de notre

C'est par la cuisine que notre visite commence. Imaginez une vaste salle claire, d'une propreté impeccable, deux fourneaux, dont l'un au gaz, une batterie de cuisine étincelante, une série de tables en bois blanc, aux murs des planches colorées, le journal l'Économie Domestique, un tableau noir où se trouve inscrit le menu du jour, en face de chaque plat le prix de revient des matières premières.

Les élèves sont divisées en sections qui font à tour de rôle les différents

NOTES LYONNAISES

J'aime la grande cour d'honneur du Palais de nos facultés des sciences et de la médecine. Les trois faces du Palais qui la bordent sont d'un beau style plein de majesté harmonieuse. La grille en est élégante. J'espère qu'un jour prochain cette grille sera toujours ouverte et que les promeneurs seront admis à se reposer sur d'aimables bancs autour de la statue de Claude Bernard, où ils pourront savourer à leur aise, tout à la fois le charme des lignes architecturales environnantes et le joli panorama que forment, à l'ouest, les collines de Saint-Just. Si nous voulons revendiquer pour nos monuments publics toujours plus d'espace, des cours toujours plus larges, et des jardins toujours plus grands, ce doit être à condition que ces jardins et ces cours se trouvent ouverts à tous et contribuent ainsi à l'agrément général de la ville.

Mais je voudrais que l'espace ainsi ouvert au public, dans chaque monument de la ville, ait son caractère très particulier. Il faut qu'en pénétrant dans cet espace le promeneur se sente envahi par une émotion caractéristique qui l'amène à songer à la signification du monument où il est, qui lui en donne intuitivement une notion aussi claire que possible.

A cet égard, la cour d'honneur du Palais de nos facultés des sciences et de la médecine me semble trop manquer encore d'expression. Elle me paraît vide, sèche, froide. Ce n'est qu'un beau cadre que la statue de Claude Bernard ne remplit pas. Est-ce insuffisance de l'œuvre du jardinier dans ce bel espace ? Sans doute, pour une part. Il faudrait là une grande richesse végétale et florale pour accompagner la richesse de l'architecture. On me paraît y léser trop pour cette dépense nécessaire.

Mais, en outre, les galeries couvertes qui entourent la cour sont vraiment trop nues. Le regard n'a rien à y voir. Il faudrait là des bustes, des inscriptions, des panneaux de céramiques, des vases décoratifs, des blocs de roches curieuses, enfin toute une suite quelconque d'objets qui appelleraient l'œil et la pensée. Notre cour du Palais des Arts est une merveille à cet égard, excepté cependant sur sa magnifique terrasse où il reste à placer une théorie d'objets capables de résister aux intempéries, des céramiques, par exemple. Je souhaite encore autre chose pour la cour Claude Bernard, que des fleurs abondantes sur les plates-bandes et une

suite décorative expressive sous les galeries. J'y voudrais des tombeaux. Des tombeaux qui resteraient discrets dans leur manifestation visuelle et décorative, mais dont la présence emplirait l'espace de souvenirs et de pensées. Le XIX^e siècle a exagéré ses prescriptions contre les inhumations dans les monuments publics (1). L'hygiène ne réclame pas toutes les prohibitions qu'il a décrétées. Il faut les atténuer. J'ai déploré d'un Lortet à sa place légitime auprès du monument Claude Bernard ou dans ce monument même, dont on pourrait élever la base pour un caveau funéraire. Le doyen Lortet, comme tout humain, a eu ses défauts, mais le souvenir des trente années qu'il a consacrées à l'Université naissante de Lyon mérite de rester vivant et contribuer à former cette atmosphère psychologique particulière qui doit vous pénétrer dans la cour somptueuse du Palais universitaire et dont l'expression éocatrice doit en remplir le cadre un peu vide.

Après des fondateurs ou des maîtres illustres de l'Université, il faudrait faire une place pour les donateurs généraux dont notre Université aurait tant besoin pour l'extension de ses chaires, et la décoration de ses monuments.

P. C.

COLLABORATION DE NOS LECTEURS AUX NOTES LYONNAISES. — Un ami nous envoie de Paris le mot suivant : « Combien vous avez raison de demander la transformation des voûtes de Perrache et non leur démolition. Les escaliers et trottoirs du Métropolitain de Paris montrent ce qui pourrait être fait pour rendre les voûtes de Perrache plus agréables et plus pittoresques. Que la Lyon Universitaire continue donc sa campagne en faveur de l'aménagement des voûtes de Perrache. — UN LYONNAIS EXILÉ A PARIS. »

- (1) Le XX^e siècle doit revenir presque totalement sur les idées du XIX^e siècle à l'égard des choses funéraires. J'ai déjà abordé plusieurs fois cette question dans le Lyon Universitaire. Voir en particulier aux dates suivantes :
1. 6 novembre 1908, Le culte des morts et les études d'anatomie.
2. 5 février 1909, Les inhumations dans les monuments publics (N. L. 69).
3. 12 février 1909, Sur la répulsion ridicule du XIX^e siècle pour les choses funéraires (N. L. 70).
4. 19 février 1909, Que s'occuper des morts c'est en même temps s'occuper des vivants (N. L. 71).
5. 27 août 1909, Contre la dévastation des vieux cimetières de campagne (N. L. 98).

(1) C'est le nom employé par le premier directeur de la nouvelle École, M. Ernest Lavisse, dans cette phrase de son discours d'installation : « L'avenir de l'École normale de l'Université de Paris, c'est d'être le groupe des étudiants de cette Université qui se destinent à la fonction de l'enseignement. » Le titre du Bulletin administratif (1904, tome II, p. 998), dérivé par la nouveauté de la formule, a corrigé : « de l'École normale et de l'Université de Paris », ce qui n'a aucun sens.

travaux. Les cuisinières sont dans leur coup de feu, et je ne puis m'empêcher d'admirer l'ordre et le calme qui régnent parmi ces ménagères en miniature.

Chaque à sa tâche bien définie, l'une prépare la viande tandis que l'autre s'occupe du poisson, que la troisième s'inquiète des légumes, enfin cette dernière, toute jeune, tourne une sauce avec l'assurance d'un vieux cordon bleu.

Chaque jour, il s'agit non seulement de préparer un dîner de vingt-deux couverts, car les élèves et maîtresses prennent leur repas en commun, mais encore de savoir à combien il revient.

Nous traversons la salle à manger où d'autres élèves sont en train de mettre le couvert ; la semaine prochaine ce sera leur tour de s'occuper de la cuisine.

En passant dans une petite salle, nous jetons un regard sur un autre groupe en train d'astiquer avec énergie les unes de l'argenterie, les autres de la verrerie, une autre s'est emparée d'une paire de gants qui furent jadis blancs, mais qui, pour l'instant, sont d'un jaune indéfinissable.

Voici le repassage. Ici, on babille à cœur joie, cela n'empêche pas de manier le fer avec dextérité.

Nous voici maintenant à la Réserve ; là se trouvent les provisions pour les besoins du ménage. Je me découvre l'âme d'un Brillat-Savarin, en face de l'armée de boucaux où sont précieusement conservées une infinité de bonnes choses : poires, cerises, pommes, etc., etc. ; on fait passer devant mes yeux exaltés des conserves datant de trois ou quatre ans, mais je me hâte de sortir, car j'ai peur de succomber au péché de gourmandise.

Nous allons voir maintenant les chambres des élèves ; nous retrouvons la salle où a lieu le nettoyage, là, une surprise : les gants jaunes de tout à l'heure sont maintenant d'une blancheur immaculée, et n'étaient l'atmosphère de benzine, je croisais qu'on les a changés.

Chaque élève doit entretenir sa chambre ; la décoration est laissée à son goût, partant, je constate à côté de l'ordre et d'une exquise propreté, une note artistique, ou simplement quelques fleurs coupées harmonieusement arrangées.

Mademoiselle Heubi, la sympathique directrice, termine cette intéressante visite en me montrant le laboratoire où se trouvent réunis tous les éléments nécessaires pour l'enseignement de la chimie élémentaire. La majeure partie des matières premières sont représentées. J'examine avec beaucoup d'intérêt toute une série de flacons contenant diverses sortes de cafés, et là constate avec plaisir que même dans cette partie de l'enseignement, plutôt théorique, le sens pratique n'est pas omis, car, à côté du nom du vulgaire café ou du succulent moka, se trouve inscrit le prix commercial de chacun.

Nourrir le corps est très bien, mais ce qui est mieux, c'est de savoir ce que l'on mange, à chaque repas. Aussi est-ce avec un soin tout particulier qu'on étudie la physiologie humaine, tout en apprenant à connaître la valeur nutritive et digestive de chaque aliment. L'on arrive ainsi à connaître quels sont les divers régimes, qui conviennent le mieux à tel ou tel estomac délicat.

C'est une erreur, me dit en souriant mon aimable cicérone, de croire que la cuisine s'apprend par routine, il ne s'agit pas de faire ce qu'ont fait nos grand-mères ; et l'économie do-

meslique a tout à gagner de ce contact avec la science ! »

L'enseignement complet dure six mois. Le personnel enseignant se compose de M. G. Krafft, docteur en sciences et de deux institutrices diplômées : Mlle Krenger, de l'Ecole normale ménagère de Berne ; Miss Isbester, du Fraining Collège de Londres. Je n'ai pas l'honneur de les connaître, autrement que par les résultats excellents de leur méthode éducative que je viens d'essayer de montrer dans cette courte étude.

Qu'il me soit permis, en terminant, de remercier au nom du *Lyon Universitaire*, Mlle Heubi, à qui incombe la lourde tâche de la direction de cette école modèle, de son accueil si cordial, et que sa modestie ne m'en veuille pas trop si j'ajoute que j'ai la conviction que ses élèves seront des femmes d'intérieur parfaites, car il est, je crois, difficile de mieux enseigner l'art de bien tenir une maison.

F. VICAT.

Revue des Associations Lyonnaises

L'Œuvre post-scolaire à la Guillotière

Je viens de lire avec toute l'attention qu'il mérite le programme d'action de l'Association générale des « Anciens Elèves des Ecoles laïques du III^e Arrondissement ». C'est très bien, et il me serait agréable de répandre sur la tête du président des fleurs à pleines mains — « manibus date ilia plenis » — si sa grande modestie ne me l'interdisait absolument.

L'Association a compris ce que doit être au vrai sens du mot l'œuvre post-scolaire. Elle en a fait la prolongation directe de l'œuvre scolaire proprement dite, si imparfaite malgré le dévouement et la compétence des instituteurs.

Au premier rang de ses préoccupations vient l'éducation générale donnée dans des réunions intimes et familiales. La littérature domine aux Samedis organisés par nos amis de la Guillotière, et je ne m'en plaindrai pas, car j'y vois un des meilleurs instruments de la culture humaine. Ils entendront parler de Molière, de Beaumarchais, de Lamartine, de Victor Hugo, dont on leur lira quelques pages choisies, des bons chansonniers français Béranger, Pierre Dupont, Nadaud. Plus aux Muses que l'audition de cette saine et franche poésie nous débarrasse un peu plus vite des ignominies du répertoire dit populaire ou de la pornographie se marie agréablement au patriotisme.

D'autres conférences traiteront de sujets historiques, géographiques, économiques ou sociaux ; mais que notre aimable confrère Brémont se rassure : ces conférences ne sont pas une trop large place. La littérature et l'éloquence en effet sont heureusement concurrencées par la musique, inconnue pour ainsi dire dans les écoles primaires où elle est déplorablement négligée ; par les sports, gymnastique, escrime et tir, sans omettre le sport lyonnais par excellence, je veux dire les boules. Guignol lui-même n'est pas oublié, non plus que son ami Gnafron, et le jour de Noël, les deux joyeux compères s'arrachent aux douces de la bouillabaisse pour aller savourer dans quelque taverne de la Grand-Côte, sont venus récréer les gones de la Guille.

Des visites sont projetées dans les principaux musées, au Palais des Arts, au Palais du Commerce, à l'Université. J'y ajouterai volontiers pour ma part quelques pérégrinations à travers le vieux Lyon et dans un certain nombre de monuments civils ou religieux que nos jeunes Lyonnais ignorent avec la plus parfaite sérénité.

Enfin, l'Amicale du III^e possède de vastes jardins, parfaitement aménagés, où le dimanche ses membres et leurs familles peuvent venir se détacher des tra-

vau de la semaine et goûter les douceurs du tir et du pointage. Ces jardins sont ouverts le jeudi et mis à la disposition des enfants fréquentant les gardiennages des écoles publiques affiliés au groupement.

En s'efforçant ainsi de répandre le goût des distractions intellectuelles, en éloignant du comptoir ou du café borner des jeunes gens qui ont besoin d'occuper leurs loisirs, l'Amicale du III^e arrondissement accomplit une œuvre digne d'éloges et d'encouragements et surtout elle contribue plus efficacement que les fabricants de projets législatifs à défendre l'école laïque contre ses adversaires. Il faut, dit un proverbe, bien faire et laisser dire. Quand toutes les Amicales auront clairement compris la nature de leur rôle et l'importance de leur tâche, quand elles se seront conformées entièrement aux idées que ne cesse de propager la Fédération lyonnaise, l'Ecole laïque s'en trouvera grandie et fortifiée de l'opinion et il ne sera plus besoin de lois exceptionnelles pour la protéger.

F. D.

POUR LE CHOIX

Nos lecteurs goûteront comme il convient cette forte page de pédagogie administrative due à notre ami, M. Moullet, ancien professeur à l'Ecole normale et au Lycée de Roanne. Devenu inspecteur d'Académie, M. Moullet a des idées administratives très nettes, et qui ont pensé comme cela et qui peuvent écrire ainsi !

L'administrateur qui essaie d'être juste est un peu comme le sage : il habite une maison de verre. Mais être sage n'est pas aisé, et, tout comme la sagesse, la justice veut qu'on la recherche avec patience. Elle n'est pas le fruit qui cède à la pression d'une main distraite. Il y faut quelque soin.

Administrateur justement, c'est envisager le pour et le contre, apprécier des services, comparer des titres, évaluer des droits respectifs, récompenser le mérite, mépriser l'intrigue et le bluff, discerner le talent, accorder l'homme au poste, l'aptitude à la fonction, stimuler l'espérance, et tourner au profit de la tâche professionnelle, chez l'administré, toutes les qualités, parfois des défauts. Par dessus tout, c'est ne point sacrifier inopportunistement l'intérêt particulier à l'intérêt général — et jamais l'intérêt général à l'intérêt particulier.

Un sentiment très vif de la justice a dressé contre le choix beaucoup d'instituteurs et d'institutrices. Ils y ont dénoncé le caprice, l'arbitraire, le triomphe insolent du favoritisme — l'injustice. Réduire le choix, c'était donc contenir l'arbitraire et réfréner le favoritisme. Mais, à supprimer le choix, l'ancienneté seule déciderait. Ils assurent que ce serait le régime administratif équitable par excellence...

Mais que personne, je ne méconnais les droits tirés de l'ancienneté. Elle garantit l'expérience et le savoir-faire, sinon toujours, du moins le plus souvent. Il est donc juste, strictement, que l'ancienneté soit aux yeux du chef un titre décisif, en bien des cas souverain.

En bien des cas — mais point toujours. Par exemple, j'entends des suppléants s'autoriser de leur « ancienneté » pour me demander un poste de stagiaire, et affirmer leur « droit » à être nommé avant telle ou telle autre, « qui a moins d'ancienneté ». La prétention n'est-elle pas légitime ? L'ancienneté crée titre. C'est comme au guichet de la gare : on prend la suite, et l'on reçoit son billet, chacun à son tour.

Cette justice distributive n'est pas la mienne. Les suppléants une fois agréés, elles sont désignées pour exercer leur modeste, mais utile fonction,

dans la région la plus proche de la suppléance à pourvoir — par raison d'économie, pour épargner les frais de route. C'est donc le hasard, non les titres, qui a créé l'ancienneté des suppléants. Telle suppléante intelligente, et capable de faire une bonne maîtresse, a peu de suppléances, parce que dans la région qu'elle habite, il y eut peu de malades, d'accouchements, de congés. Telle autre ne la vaut point, mais à la bonne fortune, si je puis dire, d'habiter un pays moins sain ou plus éprouvé. Affaire de chance ici et de malchance ailleurs. Une ancienneté ainsi constituée ne saurait lier un inspecteur d'Académie soucieux avant tout de donner à l'école laïque des institutrices habiles, vaillantes et républicaines.

Il corrige cette ancienneté fournie par l'examen des mérites — par le choix. Dans ses nominations, il fait intervenir non seulement la durée des services, mais aussi la qualité de ces services, la valeur des promesses et des aptitudes, dûment observées. La justice est là, et pas ailleurs. Quelques mois de suppléance de plus ou de moins ne pèsent rien — je dis : rien — à côté de la culture générale, de la curiosité, de l'aptitude, de la bonne volonté, et — considération capitale dans ce département — du libéralisme laïque des candidates.

Applicquée à l'administration des stagiaires et des titulaires, la règle de l'ancienneté est plus sûre. Il est très juste qu'un maître expérimenté avance et soit promu avant un jeune maître. Les services sont plus anciens, plus pressants les titres à l'avancement. On ne discute point cette règle. C'est un axiome.

Systématisée, elle engendrerait un automatisme bureaucratique à la fois puéril et inique. Quel chef soucieux d'équité l'accepterait docilement ? Quelle amicale, quel syndicat, quel groupement corporatif digne de son objet voudrait plier à cette loi l'administrateur comme l'administré ? Un employé de bureau suffirait pour cette administration, pourvu qu'il sût compter. Je ne vois pas ce que la justice y gagnerait. Je vois très bien ce qu'elle y perdrait — et avec elle l'école laïque.

Il faut le dire avec force : cette ancienneté niveleuse serait la négation même de la justice. Elle léserait l'habile maître au profit du maladroit, l'honnête au profit du sceptique, le zélé au profit du languissant, l'esprit curieux au profit du routinier, l'homme sincèrement républicain au profit du maître peu ferme en face des détracteurs de la République — et le talent au profit de la médiocrité.

Disons-le hautement : une administration réglée par le seul principe de l'ancienneté serait le contraire d'une administration démocratique : elle nierait a priori « les vertus et les talents », seules distinctions, mais distinctions nécessaires dans une société républicaine. Elle serait en contradiction avec un principe essentiel de la Déclaration ; elle serait comme en état d'insurrection contre la justice républicaine, propice aux droits de l'individu.

Il y a plus. Brisant au cœur des hommes le ressort merveilleux de l'espérance, choquant violemment en eux le sens de la justice alors qu'elle prétendrait y satisfaire, cette administration mécanique aurait pour sûrs effets de lasser l'effort, devenu suspect au paresseux ; de décourager le zèle ; de rebuter le dévouement ; de tarir ainsi, au nom d'une pitoyable égalité, les sources vives du progrès humain.

Applicquée en particulier à l'administration de l'école et de ses maîtres, à cette heure où l'hostilité cléricale fait aux instituteurs un devoir plus impérieux encore de se dévouer à leur tâche, la règle d'une ancienneté exclu-

sive de tout choix irait contre la volonté nationale, contre la volonté des instituteurs et des institutrices eux-mêmes, qui ne comptent pas les titres d'après le nombre de cheveux blancs ; contre le sentiment de dignité qui les soutient ; contre le sentiment de justice qui les a groupés, organisés, grandis...

Il ne faut point de « piston » qui « pousse » l'intrigue et l'incapacité. Il ne faut pas davantage de système administratif qui refoule le mérite et l'écrase. Il faut la justice.

Seulement, comme il habite une maison de verre, le chef soucieux d'être juste « choisit » en pleine clarté ; il peut rendre compte de son choix. Puisqu'il s'efforce de voir beaucoup par lui-même et s'entoure des garanties désirables, il y a plus de chances pour qu'il soit juste qu'injuste. Et il est des injustices qui ne sont que des erreurs — généralement réparables. Mais c'est dans le sens du choix, d'un choix éclairé et circonspect, qu'est la justice. Le choix, c'est la justice même.

J'entends bien que l'ancienneté serait un moyen commode de répartir distinctions, promotions, avancements, et que le choix impose plus d'étude. Mais quel mérite aurait-on à être juste si la norme de toute justice était une ancienneté mesurée au chronomètre ?

Il n'est pas vrai que tous les hommes soient également éclairés, également zélés, également habiles en leur profession. C'est pourquoi le choix — je ne dis point l'arbitraire — reste inséparable de l'idée de justice et de l'idée de progrès.

A mérite égal, l'ancienneté décide. Rien de mieux : c'est ce qui se passe dans beaucoup de cas. A ancienneté égale, le mérite décide — donc le choix. Et dans certains cas la supériorité des aptitudes, de la valeur individuelle, du mérite est telle qu'elle compense, sans discussion possible, une moins grande ancienneté.

Le sentiment de la justice est vivace au cœur des instituteurs et des institutrices ; ils ne peuvent ni ne doivent contester à une administration probe la faculté de choisir.

C'est tout profit pour l'école laïque et le progrès républicain.

Alfred MOULLET,
Inspecteur d'Académie
de Roanne.

(Bulletin mensuel de l'Instruction primaire du département de l'Aveyron.)

PUBLICATIONS LYONNAISES

QUESTIONS PRATIQUES DE LEGISLATION OUVRIERE ET D'ECONOMIE SOCIALE, 2, rue Vauban. — Abonnement : 8 fr.

Le numéro de novembre 1909 contient d'abord un extrait fort intéressant d'un nouveau volume de M. C. Brouillet : « Le conflit de doctrine dans l'économie politique contemporaine ». Ce morceau sur « les trois états d'esprit du socialiste » me fait vivement désirer de lire le livre entier. Vient ensuite le texte de la conférence très vivante et très documentée que nous fit M. Pensa, en juin dernier, sur la colonisation démocratique de la Tunisie. C'est une première partie de ce texte seulement. La revue de l'Office social lyonnais ne craint pas de morceler les études qu'elle nous donne. N'est-ce point un tort ? Pour ma part, j'aimerais mieux que chaque fascicule fit un tout. Je n'ai pas assisté à la conférence de M. Goblot, sur la R. P. C'est avec regret que je la lis fragment par fragment.

Comme dans chaque numéro, des Questions pratiques, la Chronique est pleine d'intérêt.

LA CONSTRUCTION LYONNAISE, revue bi-mensuelle. — Abonnement 12 fr., 4, rue Gentil.

Voici dans les trois derniers numéros de cette publication que tous les lyon-

nais, qui s'intéressent à la beauté de Lyon, devraient lire régulièrement, ce que je signale particulièrement à l'attention des lecteurs du *Lyon Universitaire*. Dans le numéro du 1^{er} décembre 1909, une étude de Sined sur la Transformation de la gare de Perrache. Je n'approuve aucun des trois projets que nous expose Sined. Mais il faut les connaître pour les discuter. On sait que le *Lyon Universitaire* est partisan de l'agrandissement sur place de la gare de Perrache, avec un arrangement moderne des « voûtes » (voir la Note Lyonnaise du 24 décembre). Une étude de Tuotiop, illustrée, de la construction de l'hospice Debrousse. — Dans le numéro du 16 décembre, le croquis expliquant les projets de transformation de la gare de Perrache exposés dans le numéro précédent. A première vue, ces croquis frappent par leur complication inutile et en totale désharmonie avec la forme générale de notre ville. — Dans le numéro du 1^{er} janvier, M. Ed. Guillon donne un projet grandiose de prolongement de la rue de la République jusqu'à la Croix-Rousse. Quand M. Moncorger ne voulait, pour ses voies nouvelles, que vingt-deux mètres de large, M. Guillon en demande au moins cinquante-trois. J'approuve vivement le projet de M. Guillon jusqu'au jardin de Croix-Paquet qui ferait une ravissante perspective à l'extrémité de la rue de la République agrandie. Le reste du projet me paraît inutile. J'ai dit à propos des idées de M. Moncorger (*Lyon Universitaire* du 3 décembre dernier) ce que je pense des dérangements nécessaires à donner au plateau Croix-Roussin.

LYON-TOURISTE, organe du Syndicat d'Initiative de Lyon.

Cette petite revue mensuelle mène aussi un bon combat en faveur de la bonne organisation de Lyon et du développement de sa beauté. Dans son numéro du 1^{er} décembre, M. Rivoire expose un projet d'édifice magnifique qui ne coûterait rien à la ville : « Un palais des services municipaux ». La ville paye, en effet, près de 100.000 francs de location pour ses services divers. Cette somme annule gagerait un emprunt de 1.250.000 francs : le prix d'un beau monument. Je le voudrais sur les terrains vagues qui avoisinent la place Jean-Macé. Il le faudrait concevoir grandement, quitta à n'en pas prévoir l'achèvement prochain, avec vastes cours et jardins, nombreux bâtiments : quelque chose d'étendu et de complet comme une cité administrative.

BULLETIN DE LA FEDERATION DES PETITES A (publication mensuelle), 7, rue de la Tunisie.

Le numéro de novembre contient le compte-rendu très précis de M. Bador sur le Congrès national des Petites A tenu au Havre, en juillet dernier. Vient ensuite une intéressante revue de l'activité de la plupart des amicales lyonnaises. Pourquoi écrire sur d'autres amicales que celles de notre ville ?

Dans le numéro de décembre, j'ai fort goûté le texte du discours prononcé par M. Roustan à la distribution des prix des concours de la Fédération. C'est un plaidoyer vigoureux et ému pour l'art dans le peuple.

LES TROIS BULLETINS DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE LYONNAIS.

Voilà le personnel de l'enseignement primaire lyonnais divisé en trois parties : un parti avancé, un parti conservateur, et un parti intermédiaire, le plus considérable par le nombre. Chacun de ces partis, fortement organisé, avec des chefs actifs, a son bulletin. A eux trois, sur ma table, ils forment nos trois couleurs nationales. Mais la répartition des couleurs n'a rien de symbolique. La pacifique et nombreuse amicale possède le bulletin rose. Le groupement des directeurs a le bulletin bleu. Et le syndicat révolutionnaire se contente du bulletin blanc.

Le bulletin de l'Amicale (Union pédagogique du Rhône) — novembre-décembre — nous donne, entre autres choses, des documents utiles sur le Congrès de Nancy. Il contient aussi en supplément le texte des épreuves écrites du C. E. P. en 1909, dans le département.

Le bulletin du syndicat de novembre nous donne une énergique déclaration du nouveau bureau syndicaliste et le

QUESTIONS DE DROIT COMPARÉ

LA CRIMINALITÉ dans les BALKANS

Comme on le voit par le simple énoncé complet du titre, ce livre, dédié au statisticien Georg von Mayr, de l'université de Munich, est avant tout une contribution à l'étude de la statistique criminelle. Son intérêt se manifeste donc plutôt dans l'appareil des matériaux rassemblés et mis en œuvre que dans les résultats d'ensemble susceptibles d'être dégagés de ces données mêmes de la statistique sur la criminalité en général. Le choix des faits, par M. Wadler a fait un séjour important — si je puis dire — lui a paru utile à la méthodologie de cette branche de

(1) Dr Arnold Wadler, *Die Verbrechensbewegung im östlichen Europa*. I. Band. *Die Kriminalität der Balkanländer. Ein Beitrag zur internationalen Verbrechenskunde und zur Methode der Kriminalstatistik*. Mit 107 Tabellen und 12 Diagrammen. München, 1908. Hans Sachs-Verlag (Otto Schmidt-Bertsch), in-8°, 265 pages.

la science du droit pénal en raison de la variété du pays, au point de vue national, social et confessionnel. L'auteur a voulu cependant que son œuvre fut moins didactique que descriptive. Au reste, voici la table des matières de ce livre : Sources. I) Les éléments objectifs de la criminalité. A) L'administration de la justice. 1) Le droit pénal. Ses particularités. La peine de mort. 2) Délinquants arrêtés et non arrêtés. 3) Condamnation et acquittement. B) Caractère de la criminalité. 4) Les genres de crimes. 5) Récidive et complicité. C) Rapports généraux. 6) Prix des vivres et criminalité. 7) Crises économiques et crises de la criminalité. 8) Influence de la saison. Epoque de la criminalité. II) Les éléments subjectifs de la criminalité. 1) Les facteurs biologiques. 2) L'âge. 3) La race. 4) Les facteurs sociaux. 12) L'état civil. 13) La profession. 14) Le lieu d'origine (La ville et la campagne). 15) La situation de fortune. 16) L'instruction. 17) La confession religieuse.

Au point de vue des sources, W. explique que son information est de première main, puisqu'il a puisé le plus souvent à toutes les statistiques officielles : là où il n'a pu en trouver, il s'est efforcé d'y suppléer par voie d'analogie. C'est la Grèce qui possède les statistiques les plus anciennes (elles datent de 1857). W. a utilisé

toutes celles qui vont de 1850 à 1902, mais leur valeur en serait à son avis bien énigmatique, attendu qu'il n'y est rien dit sur la nature des crimes commis.

La Roumanie a également une statistique très ancienne (1864) : il en a étudié la période s'étendant des années 1864 à 1899. Le défaut principal de cette statistique serait de ne se fonder que sur le nombre des accusés et non sur celui des condamnés ; les conditions du status personnel n'y sont pas suffisamment notées ; elle s'attache surtout à la race et compte de ce chef des rubriques très détaillées sauf en ce qui concerne la profession, mais le degré d'instruction est pris en considération. C'est la Serbie qui a la meilleure statistique : on y tient compte de la profession des condamnés. Par contre on regrette qu'il n'y ait pas une grande concordance entre la statistique démographique et la statistique criminelle.

La Bulgarie n'a point encore publié de statistique ainsi que la Turquie et le Monténégro. — Comme législation, pas de droit pénal autochtone dans ces pays, sauf au Monténégro, où le droit antique repose en grande partie sur le droit coutumier ; partout ailleurs c'est le code pénal français qui a servi de modèle. En outre, la loi prussienne de 1851 et le droit bavarois de 1813 sont en vigueur en Grèce.

Ces codes ont été complétés par des nouvelles les adaptant aux pays, notamment en ce qui concerne la peine de mort supprimée par la Grèce et la Roumanie, dont les gouvernements avaient suivi les premiers le mouvement abolitionniste. Cependant la peine capitale réintroduite en Grèce depuis est fréquemment appliquée au Monténégro et en Serbie.

Il y a peu de temps d'ailleurs, elle pouvait être prononcée en cas de crime contre la propriété alors que l'on constatait en même temps un excès de douceur à l'égard des bandits (*heïducs*). W. fait ressortir à ce propos, sur cette question du brigandage dans les Balkans l'impuissance des autorités et l'impéritie de la police. En outre, en Serbie, règne encore le principe de l'inquisition. Il faut tenir compte aussi que la compétence de la Cour d'assises est très limitée. — Ces constatations conduisent l'auteur à quelques développements intéressants consacrés aux délinquants arrêtés et non arrêtés. Il donne sur ce point sa plus complète adhésion à cette proposition formulée par Quetelet : « Tout ce que nous possédons sur la statistique des crimes et des délits ne pourrait être d'aucune utilité, si l'on n'admettait pas tacitement qu'il existe un rapport à peu près invariable entre les délits commis et jugés, et la somme totale inconnue des délits com-

mis. » (2) Or l'on ne peut négliger absolument ces derniers ; il est utile de s'en occuper, ne serait-ce que pour critiquer la police criminelle. Ceux de la Serbie permettent quelque documentation à ce sujet. La statistique des délinquants saisis révèle que le pourcentage des individus arrêtés s'est sensiblement accru et a même doublé, bien que n'atteignant pas encore le 25 % W. émet — ce qu'il déclare lui-même un paradoxe — cette opinion que, plus il y a de crimes commis, moins l'on arrête de délinquants. La raison en est dans la criminalité des bandits. Autrefois ces bandits passaient pour des héros ; on n'aurait su les offenser plus gravement en les traitant de voleurs ou de Don Juan (l'original porte ce mot plus expressif « Frauenschilder »). Un véritable heïduc ne frapperait jamais un homme qui ne lui fait point de mal. Respectueux envers les femmes, il l'est également envers les enfants et les vieillards, etc. (p. 20). De plus en plus cependant il perd cette auréole auprès du peuple et on finit par le traiter en conséquence. Le brigand des Balkans donne à la statistique une physiologie spéciale : c'est avant tout un incendiaire et un meurtrier. La Serbie tient la tête dans cette statistique

des incendiaires. L'auteur remarque en passant que l'Allemagne, dont la population est plus de vingt-cinq fois supérieure à celle de ce pays, aurait à peu près le même nombre de criminels de ce genre. En revanche, la Bosnie et l'Herzégovine ont été presque complètement débarrassées des incendiaires grâce à l'énergie du gouvernement austro-hongrois. En Croatie, cette classe de délinquants est encore très importante, bien qu'inférieure toutefois à celle de la Serbie. Au point de vue des meurtres, si sur la carte de la statistique la Sicile figure au premier rang avec le chiffre de 30 sur 100.000 habitants, la Serbie vient immédiatement en second lieu avec 19 et c'est encore le cas d'observer que l'Allemagne passe bien après la Serbie et peut-être aussi la Roumanie. Plus exactement, l'assassinat a diminué, mais le meurtre proprement dit a augmenté. On signale, il est vrai, dans certains pays des Balkans, une diminution marquée dans le nombre des personnes condamnées pour meurtre, mais cette diminution se justifierait aisément, d'après W., par la supériorité de l'organisation des brigands, constitués en redoutables associations criminelles, sur celle de la police. En somme et comme conclusion de tout ceci : Le brigandage, que la population excuse d'ailleurs trop facilement en ce sens qu'elle y est peut-être un peu portée, n'est pas ac-

des incendiaires. L'auteur remarque en passant que l'Allemagne, dont la population est plus de vingt-cinq fois supérieure à celle de ce pays, aurait à peu près le même nombre de criminels de ce genre. En revanche, la Bosnie et l'Herzégovine ont été presque complètement débarrassées des incendiaires grâce à l'énergie du gouvernement austro-hongrois. En Croatie, cette classe de délinquants est encore très importante, bien qu'inférieure toutefois à celle de la Serbie. Au point de vue des meurtres, si sur la carte de la statistique la Sicile figure au premier rang avec le chiffre de 30 sur 100.000 habitants, la Serbie vient immédiatement en second lieu avec 19 et c'est encore le cas d'observer que l'Allemagne passe bien après la Serbie et peut-être aussi la Roumanie. Plus exactement, l'assassinat a diminué, mais le meurtre proprement dit a augmenté. On signale, il est vrai, dans certains pays des Balkans, une diminution marquée dans le nombre des personnes condamnées pour meurtre, mais cette diminution se justifierait aisément, d'après W., par la supériorité de l'organisation des brigands, constitués en redoutables associations criminelles, sur celle de la police. En somme et comme conclusion de tout ceci : Le brigandage, que la population excuse d'ailleurs trop facilement en ce sens qu'elle y est peut-être un peu portée, n'est pas ac-

(2) *Physique sociale ou essai sur le développement des facultés de l'homme*, Bruxelles et Paris, 1869, tome 2, p. 251.

commencement d'une étude sur le syndicalisme, par M. Raffin. Le bulletin du groupement des directeurs, à côté de rapports très techniques sur les distributions de prix et les récompenses scolaires, donne aussi plusieurs déclarations de principes. Je note dans l'un cette phrase : « Nous voulons une direction intelligente, juste et bienveillante. » Dans une autre déclaration, le « groupement » fait l'éloge de ses adhérents et il croit devoir insister sur ceux de ses membres qui font en même temps partie du syndicat. « Ils ont toujours gardé, dans nos discussions, le tact et la mesure qui conviennent particulièrement à notre âge et à nos fonctions... » Vous ne le croiriez point si le grave bulletin ne vous l'affirmait ?

BULLETIN DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ DE LYON, publication mensuelle. — Abonnement 5 fr., 16, rue du Plat. Le fascicule de décembre nous donne le texte complet de deux belles conférences : L'une du Dr Weill sur l'œuvre de la préservation de la tuberculose ; l'autre du Dr Moyet sur l'anthropologie et les sciences anthropologiques. Suit une pieuse biographie du professeur Bondet, rédigée par le Dr Roque et qu'accompagne un beau portrait du professeur Bondet. Dans sa partie chronique, le bulletin donne le compte-rendu succinct des réunions du Conseil de l'Université du 31 mars 1909 et du 22 mai.

Paul CUMINAL.

Société d'Anthropologie

La séance ordinaire de la Société d'Anthropologie et de Biologie de Lyon aura lieu samedi 8 janvier 1910, à 5 heures du soir, dans le local de la Société de Géographie, 6, rue de l'Hôpital. Ordre du jour : Avis et communications du bureau. — Présentations diverses. 1. Compte rendu des travaux de l'année 1909, par le président sortant. 2. L'âge du cuivre dans les Alpes françaises : Néropole de Fontaine-le-Puits (Savoie), par M. Muller. 3. Les piegras à Cupules des Alpes, par M. Chantre. On dînera après la séance.

Revue des Thèses

Des lésions des poumons dans la submersion. Thèse de Lyon 1909-1910, n° 27. La submersion étant constituée par un traumatisme pulmonaire à retentissement rapide sur tous les organes, son pronostic est grave. Les lésions microscopiques pourront servir au diagnostic de la mort par submersion dans les cas difficiles et si la putréfaction n'est pas trop avancée. Les hémorragies à caractère vital et la diffusion des lésions seront des signes d'une valeur à peu près absolue.

Les Tuberculoses. Étude critique par Marcel You. Th. de Lyon 1909-1910, n° 35. Deux seuls procédés ont une valeur absolue pour arriver à reconnaître la nature des vraies tuberculoses : la résistance au traitement d'opium mercuriel et ioduré et l'inoculation positive au cobaye avec constatation de bacilles de Koch.

De l'état antérieur dans les Accidents du travail, par Roger Barral. Th. de Lyon 1909-1910, n° 32. La prise en considération de l'état antérieur est justifiée lorsqu'il est suffisamment appréciable.

Le Traitement radical du Cancer de l'Œsophage cervical, par P.-Louis Barbier. Th. de Lyon 1909-1910, n° 29. Son indication est réservée aux cas de cancer diagnostiqués dès le début.

Contribution à l'Étude de la Cranio-tomie à lambeaux, par A. Ayrolle. Th. de Lyon, n° 36. Le meilleur procédé consiste dans la perforation d'un certain nombre d'ouvertures au perforateur et à la fraise, suivie de la section des points osseux à la scie de Gigli. Elle est indiquée dans les tumeurs intra-cranienne, dans un très grand nombre de traumatismes.

De l'Ablation des Tumeurs localisées de la Prostate, par Pierre Pizard. Th. de Lyon 1909-1910, n° 28. Dans les formes encapsulées du cancer de la prostate on peut tenter une ablation totale de la prostate. Le moindre doute sur la non-limitation du cancer contre-indique formellement toute opération.

Contribution à l'Étude des Dactylites syphilitiques à forme de tumeur des gaines, par Cl. Rochard. Th. de Lyon 1909-1910, n° 31. Affection rare. Le traitement doit être intensif par des injections intramusculaires de sels mercuriels, l'iode de potassium à hautes doses et le traitement mercuriel local.

Du Genu recurvatum d'origine traumatique, et plus spécialement du genu recurvatum par altération traumatique du cartilage de conjugaison tibial par P. Lombardy. Th. de Lyon 1909-1910, n° 37. Dans certains cas la cause de la déformation semble résider dans une altération du cartilage épiphysaire, résultant d'une dispersion traumatique de ses éléments. Cette variété est alors compatible avec un fonctionnement du genou très satisfaisant, ce qui limite les indications thérapeutiques.

Société des Grands Concerts

Le dimanche 9 janvier 1910, à 3 h. 1/4 du soir, 4^e Concert de l'abonnement, avec le concours de Mme P. de Lestang et des chœurs de femme de la Schola Cantorum de Lyon. Programme : 1. Ouverture de Coriolan (Beethoven) ; 2. Le Songe d'une Nuit d'Été (Mendelssohn), musique pour la comédie-féerie de Shakespeare : a. Ouverture ; b. Scherzo ; c. Lied avec chœur ; d. Nocturne ; e. Chœur des Elfes ; f. Marche nuptiale ; 3. Orphée (Poème symphonique) (Listz) ; 4. Deux mélodies (pour chant et orchestre) (Ch. Bordes) : a. Sur un vieil air (P. Verlaine) ; b. Promenade matinale (P. Verlaine) ; Mme P. de Lestang ; 5. Les murmures de la Forêt (Siegfried) (R. Wagner) ; 6. Istar (variations symphoniques) (V. d'Indy). Orchestre et chœurs (150 exécutants), sous la direction de M. G.-M. Witkowski.

BIBLIOGRAPHIE

LA REVUE HEBDOMADAIRE Sommaire du N° du 1^{er} Janvier Partie littéraire. — André Chaumeix, Les Critiques du Rationalisme ; Charles-Gustave Amiot, L'Approche du Soir (V) ; Poumès de la Siboutie, Souvenirs d'un Médecin de Paris (1789-1855), publiés par M. Joseph Durieux, 2^e partie (I) ; Fernand Laudet, La Gascogne ; Jean de Sare, La Croix de Cénizit ; Jean Lionnet, Les Livres. — Les Faits et les Idées au jour le jour ; Revue des Revues françaises ; La Vie mondaine et familiale ; La Vie sportive ; Chroniques agricole et financière. Partie illustrée : Souvenirs d'un Médecin de Paris ; Les Morts ; La Mort du Roi des Belges ; Les Funérailles du Roi des Belges ; Un nouveau Règne. « Revue Hebdomadaire », tiré chaque semaine sur papier glacé, peut être relié à part à la fin de l'année. Il forme deux volumes de 300 pages.

TABLEAU DES EXAMENS

THESE
Des ruptures spontanées du segment inférieur de l'utérus dans le placenta previa et de leur traitement. Jury : MM. Fabre, président ; Voron, Laroyenne, Thévenot. Candidat : M. Christophe. Le lundi 10 janvier, à 5 heures, salle des Thèses.

THESE
Contribution à l'étude des poses gastriques. La dislocation verticale de l'estomac. Jury : MM. Paviot, président ; Courmont (P.), Gayet, Patel. Candidat : M. Rougeux. Le lundi 10 janvier, à 5 heures, salle des Examens. — N° 2.

TROISIEME EXAMEN DE DOCTORAT
Première partie
Jury : MM. Pollosson (M.), président ; Tixier, Voron.



Envoi, sur demande, 8, rue Garancière, Paris, d'un numéro spécimen et du catalogue des primes de librairie (26 fr. de livres par an).

LES DOCUMENTS DU PROGRÈS

Le numéro de décembre de cette intéressante publication est surtout consacré à des problèmes de haute actualité : les retraites ouvrières et la lutte autour de l'école laïque. La première question est traitée par M. Braun (de Vienne), M. Graf (de Berlin), et M. Fischer (de Carlsruhe), qui appellent l'attention sur des expériences allemandes et autrichiennes tout à fait encourageantes pour la réussite de la même œuvre en France. L'abbé Naudet et M. Lefebvre exposent les deux opinions adverses relativement au problème de l'école laïque. Signalons aussi une note qui informe les lecteurs des Documents du Progrès des nouvelles entreprises très larges et très intéressantes que la revue va faire. « Nous allons étendre notre sphère d'action en organisant avec de nouveaux moyens l'échange d'expériences sociales entre les différents nations. Nous allons créer, sur la base de nos revues, un Institut des Documents du Progrès ; Revues et Conférences internationales, disposant de divers moyens d'action. Voici les entreprises projetées pour l'année 1910 : I. Organisation d'une enquête internationale sur le rôle de la violence dans la vie publique. Le questionnaire suivant sera adressé à un millier de personnalités appartenant à tous les peuples civilisés : 1^o La violence (guerres, armements militaires, révolutions, grèves, etc.), vous semble-t-elle le meilleur moyen de trancher les différends économiques, politiques et personnels ? Si oui, 2^o Quels sont les avantages par lesquels les pertes matérielles ou autres résultant de ces luttes vous semblent plus que compensées ? Si non, 3^o Quelles mesures légales (arbitrage, etc.) proposez-vous pour remplacer ces actes de violence ? Les réponses seront réunies en un volume publié en français et en allemand. II. Publication, en français et en allemand, des deux monographies suivantes : 1^o Le prolétariat moderne, étude de psychologie sociale. 2^o Le constitutionnalisme dans l'industrie australienne. Une troisième monographie, consacrée à l'étatisation des monopoles dans les divers pays, est en préparation et paraîtra dans l'hiver 1910-1911. III. Notre bureau international sera en mesure de fournir des renseignements sur les expériences de tout ordre faites à l'étranger et se met à la disposition des abonnés qui voudront bien adresser leurs demandes au bureau central, 59, rue Claude-Bernard, à Paris. IV. Des séries de conférences sont

Candidats : Mlle Caplan, MM. Saulé, Israel. Le mardi 11 janvier, à 5 heures, épreuve de médecine opératoire au Laboratoire puis examen oral salle des Thèses.

CINQUIEME EXAMEN DE DOCTORAT
Deuxième partie
Jury : MM. Teissier, président ; Lépine (J.), Etienne Martin. Candidats : MM. Dufour (P.), Bequin, Dagrève. Le jeudi 13 janvier, à 5 heures, à l'Hôtel-Dieu, service de M. Teissier.

ASSEMBLEE DE LA FACULTE
Election des députés au Conseil de l'Université
Le vendredi 14 janvier, de 3 heures et demie à 5 heures et demie, salle du Conseil.

CONSEIL DE LA FACULTE
Le vendredi 14 janvier, à 5 heures et demie.

projetées, pour l'année 1910, à Paris, Bruxelles, Genève, Londres, Berlin, Francfort, Munich, Vienne, Gratz et Brunn. Ces conférences (au nombre de cinquante à cent) seront faites par des savants et des hommes politiques de tous les pays. Parmi celles qui seront traitées à Paris, dans l'hôtel des Sociétés savantes, nous citons les sujets suivants : Assurance sociale en Allemagne ; Impôt sur le revenu en Angleterre ; Socialisme municipal à Vienne ; Représentation proportionnelle en Belgique ; Constitutionnalisme industriel en Australie ; Suffrage des femmes en Finlande ; Enseignement moral en Angleterre ; Etatisation des chemins de fer en Suisse ; Dispositions modèles du droit public chinois. Comme nous sommes désireux de donner aux paroles des conférenciers la plus grande répercussion possible, nous ouvrirons largement les portes de nos réunions : tous nos abonnés actuels pourront y assister sans faire aucun versement supplémentaire. A l'avenir, aussi, le prix de l'abonnement actuel à la revue (10 francs en France, 12 francs à l'étranger) donnera le droit de recevoir la revue et d'assister aux conférences. Une cotisation de 15 francs par an, en France, et de 20 francs à l'étranger, donnera les droits ci-dessus indiqués et, en outre, celui de recevoir toutes les autres publications de l'Institut et de jouir de tous ses autres avantages. Nous nous proposons d'ailleurs de fonder plus tard, dans toutes les villes où il y aura un certain nombre d'auditeurs de nos conférences, des associations autonomes qui, alors, pourront elles-mêmes organiser des discussions et coopérer à notre œuvre. Nous prions tous ceux qui s'intéressent au but que nous nous proposons de nous faire parvenir leur adhésion et le montant de leur abonnement au siège de l'Institut, 59, rue Claude-Bernard, à Paris ; ils nous aideront ainsi dans une œuvre qui ouvre d'assez vastes perspectives. Nous espérons, en effet, en propagant les expériences sociales de toutes les nations, contribuer au progrès conscient de l'humanité.

Abonnements : Revue et Conférences, 10 francs ; mêmes avantages avec, en plus, le droit de recevoir toutes les autres publications, 15 francs par an. Envoi gratuit d'un numéro spécimen sur demande à l'Administration, 59, rue Claude-Bernard, Paris. **L'ARGUS DE LA PRESSE** le plus ancien bureau de coupures de journaux, est entré dans sa 29^e année d'existence. L'Argus de la Presse est en relations avec les journaux du monde entier. L'Argus fournit chaque jour plus de douze mille extraits de journaux aux représentants les plus divers de l'activité humaine.

On trouve toujours à l'Argus de la Presse l'accueil le plus empressé et l'esprit le plus large, au point de vue des règlements de compte. Er. rue du Faubourg-Montmartre, 37, rue Bergère, Paris (IX^e). Adr. télégraphique : Achambure, Paris.

Coins de France, par H. Boland, 1 vol., 4 fr. Hachette, Paris.

En suivant M. Boland dans son récit non seulement on s'impressionne avec lui devant la beauté de sites, les souvenirs historiques qu'évoque la pierre des vieilles cités, mais encore, grâce à une partie pratique, très documentée, et qui fait de cet ouvrage le meilleur, le plus sûr des guides, on se renseigne sur les conditions matérielles même du voyage.

Memento d'anatomie, petits moyens mnémotechnique, 2^e édition, par le Dr Witkowski, 1 vol., 3 francs. Maloine, Paris et Lyon.

Dans ce volume, l'auteur cherche à instruire en amusant. Il donne souvent plusieurs petits moyens pour la même particularité anatomique ; le lecteur choisira ; abondance de biens ne nuit jamais.

Guides Baedeker, 5 volumes pour la France, chaque volume in-16, relié, 7 fr. 50, chez tous les libraires, chez Ollendorf, Paris, et Carl Baedeker, Leipzig.

Les Poètes du Terroir, du xv^e siècle au xx^e siècle, textes choisis, par A. Van Bever. Trois volumes, chaque : 3 fr. 50. Le tome III est sous presse. Delagrave, Paris.

Le tome III de cette charmante publication de la maison Delagrave contient : le Dauphiné, la Flandre, la Franche-Comté, la Gascogne et la Guyenne, l'Île-de-France, le Limousin et la Manche. Nous lui souhaitons le même succès que pour les autres volumes parus dans la collection et en attendons la deuxième édition.

Le Lyon Universitaire demande des « Correspondants-Étudiants » dans toutes les Universités de France et de l'Étranger. — Ecrire à M. l'Administrateur.

CHOCOLAT MENIER
CACAO - MENIER

SOMMAIRE
Du numéro du LYON UNIVERSITAIRE du 31 décembre 1909

1. Une société de propagande pour l'assurance maternelle. (D.-A. Fischer.)
2. Notes Lyonnaises : Sur trois articles des quotidiens lyonnais, à propos du pont de la Guillotière, du quartier Saint-Paul, des restes d'architecture militaire. (P. C.)
3. Le professeur Lortet : texte des discours prononcés à ses funérailles par MM. Guiart, Caillemer et Lacassagne.
4. Art public : Troisième article sur les projets de M. Moncorger pour l'embellissement et la transformation de Lyon. (Paul Cuminal.)
5. Memento des conférences et cours publics annoncés. (Borcier.)
6. Informations universitaires : Bal des Étudiants, Concert de musique ancienne.
7. Revue des thèses.
8. Tableau des grandes collections lyonnaises.
9. Bibliographie.
10. Feuilleton : L'œuvre du Comité Lyonnais de la Mission laïque pendant l'année 1909. Rapport du secrétaire général à l'Assemblée du 21 décembre.

VÉRITABLE CITRONNADE BIGALLET

EUMICTINE
INDICATIONS : Blennorrhagie, Cystites, Néphrites, Pyélie, Pyélonéphrites, Pyuries, Bactériurie, Phosphaturie, Ammonurie, Lithiase rénale, etc., etc.
8 à 12 capsules par jour. — Toutes pharmacies et Pharmacie du Roudot, 71, avenue d'Antin, Paris. — Prix : 4 fr. 50 francs

La LIBRAIRIE THÉOPHILE GORAUS 67, quai de l'Hôpital LYON
LIVRES
REPOUND A TOUTE OFFRE D'ACHAT ou de VENTE de LIVRES D'OCCASION EN TOUTS GENRES

“L'Alliance Commerciale”
SOCIÉTÉ CIVILE DE MUTUALITÉ ENTRE NÉGOCIANTS, INDUSTRIELS ET COMMERÇANTS DE FRANCE, DES COLONIES ET DE L'ÉTRANGER
SIÈGE : 62, Rue de Provence, 62, à PARIS
MM. les Négociants et Industriels, ainsi que MM. les Banquiers et hommes d'affaires sont informés que lors de leurs séjours à Paris le siège de L'Alliance Commerciale est à leur disposition pour : Election de domicile, rédaction, réception et transmission de leur correspondance, rendez-vous d'affaires, etc...
Services divers, Sténo-Dactylographes, Interprètes, Téléphone, Bibliothèque.
DEMANDER NOTICES EXPLICATIVES

tuellement sur le point de disparaître des pays balkaniques. Il faut croire que la valeur de la vie humaine n'y est pas encore suffisamment appréciée. — L'auteur arrive alors au chapitre condamnation et acquittement. La statistique que fournit la Serbie lui permet de constater que plus de la moitié des accusés ont été acquittés de 1881 à 1905 : il explique ces acquittements en partie par l'insuffisance des preuves apportées devant la justice. W. indique par parenthèses que toute population ne réagit pas de la même manière sur les mêmes crimes, ce qui rend difficile et presque impossible les comparaisons internationales (p. 30). L'étudiant ensuite le caractère de la criminalité et les différentes catégories de crimes. W. critique aussitôt la division classique en crimes contre la chose publique, crimes contre la vie des personnes, crimes contre la propriété ecclésiastiques de fonctionnaires. Ce qui intéresse les statisticiens, ce sont surtout les mobiles du crime ainsi que l'importance du dommage causé. Cependant la statistique est toujours guidée par la vieille classification. En Serbie, si l'on prend la moyenne des années 1881-1905, on a tout d'abord une majorité de crimes contre la propriété, puis des crimes contre la vie des personnes, et troisième lieu de crimes contre la chose publique ; les crimes commis par les fonctionnaires

occupent le tout dernier rang. Mais en réalité la prédominance des crimes contre la propriété ne date que depuis fort peu de temps. La sévérité du juge serbe se manifeste non seulement par sa disposition plus grande à condamner, mais aussi et surtout par l'importance de la peine prononcée. W. tient encore à observer que l'application de la peine est elle aussi un facteur de la criminalité qui, avec les autres, est sujet à la loi de l'évolution (p. 42). Il faut d'ailleurs noter précisément dans ce sens que cette sévérité s'est déjà singulièrement mitigée. La peine de mort qui pouvait autrefois être prononcée en cas de crimes contre la propriété, comme on l'a indiqué au début, ne l'est plus depuis 1892. Là encore se vérifierait l'exactitude du mot de Ihering : « L'histoire de la peine est une abolition constante. » Le délit le plus commun est le délit forestier. Un décret de 1884 prescrivait l'inscription au cadastre des propriétés foncières n'a fait qu'accroître l'incertitude déjà régnante : pour ne pas inscrire moins, les gens ont fait inscrire davantage. D'un autre côté, beaucoup de forêts étaient biens communaux et la population ne pouvait pas s'accommoder à cette loi. Ce qu'il faut encore une fois retenir, c'est l'importance du banditisme et du brigandage qui atteint en moyenne 2.64 % et même certaines années 5 % ; l'es-

croquerie et l'abus de confiance sont choses rares dans ces pays où le commerce et l'industrie ne sont pas encore développés. Très peu de crimes ou délits touchant à l'honneur, non que la population balkanique réagisse moins que toute autre population contre les injures ou diffamations, mais elle le fait autrement (on sait comme). L'élément de la justice privée joue ici un grand rôle qui doit évidemment contribuer au chiffre important des actes de violence délictueux. Les attentats aux meurs sont peu nombreux. Peu de crimes politiques également, mais par contre les abus de pouvoir de la part des fonctionnaires vont en augmentant chaque jour davantage. En Roumanie de même qu'en Serbie l'auteur relève la supériorité numérique des meurtres sur les délits de coups et blessures graves. En Grèce, la catégorie crimes contre la propriété n'est pas la moins importante. Avant 1904, la statistique donnait pour les vols le chiffre de 47.26 %, soit presque la moitié des crimes ; l'escroquerie et l'abus de confiance y tenaient avec les vols une place sérieuse. Dans la période de 1900 à 1904 on constate un ralentissement notable dans la marche de la criminalité : d'une part, aucune condamnation n'a été prononcée pour révolte et sédition, d'autre part le chiffre des délinquants en matière de crimes contre

la propriété est tombé de 2.357 à 573. Les cas de brigandage ne sont guère qu'isolés et les incendiaires deviennent plus rares, mais malheureusement le nombre de crimes avec effusion de sang s'accroît toujours d'une manière continue. Plus spécialement, si l'assassinat proprement dit a diminué, les meurtres simples ont augmenté. Le nombre considérable de meurtriers, c'est-à-dire de délinquants qui agissent sous l'empire de la passion plutôt qu'avec préméditation explique le chiffre insignifiant des récidivistes de cette catégorie (meurtres : 13,8, tentatives de meurtre : 6,3, coups mortels : 10,1, coups et blessures, 3,1, alors que pour les crimes contre la sûreté de l'Etat on a 27 %, 50 % pour les crimes ou délits de lèse-majesté et 46 % pour les délits de presse). W. consacre ensuite un long chapitre à la question du prix des vivres et de la criminalité. Les prix du blé n'ont en ligne de compte dans la question concernant les causes de la criminalité qu'en tant qu'ils sont un symptôme de la situation économique (p. 69). G. von Mayr avait déjà prouvé, par l'exemple de la Bavière, que le nombre des vols dépendait en raison directe du prix du blé. W. adopte cette manière de voir et fait en outre remarquer que cette dépendance se manifeste encore mieux dans

un pays agricole que dans un pays industriel. Cependant avant de se servir de la statistique, il faut se pénétrer de cette idée que la répercussion des conditions économiques sur la criminalité n'est ni mécanique ni immédiate. Et il rappelle à cet égard la formule de Joseph van Kan (*Les causes économiques de la criminalité*, Paris — Lyon, 1903, p. 10) : « Le fameux parallélisme que nous allons tant de fois rencontrer dans le courant de notre exposé, réduit à sa réelle signification, exprime donc plutôt une concordance entre le mouvement de la criminalité contre les propriétés et le mouvement de la situation économique que la dépendance causale de ces phénomènes considérés en eux-mêmes ». Dans une étude rapide sur les crises économiques et les crises de la criminalité, W. montre que l'accroissement de la criminalité serbe en 1895 peut facilement se ramener à la crise économique qui avait lieu cette année-là dans le pays. Mais c'est surtout à propos du brigandage et du vol que ce parallélisme est le plus appréciable. La criminalité des femmes et enfants en ces temps de troubles devient plus importante, notamment en ce qui concerne les délits contre la propriété. — Sur l'influence de la saison et sur l'époque où se commettent les différents crimes, W. ne dit rien de bien particulièrement intéressant.

Il estime que le matériel de la statistique est trop pauvre pour permettre d'établir avec précision et netteté ce que l'on a très pittoresquement appelé un calendrier criminel. L'influence de la saison n'est pas aussi certaine qu'on pourrait se l'imaginer. On peut dire, il est vrai, que les crimes contre la personne sont plus nombreux en été qu'en hiver, alors que ce serait l'inverse pour les crimes contre la propriété. W., assez sceptique sur ce sujet, se borne à montrer par la statistique de la Serbie, que le maximum de crimes se produit en janvier, puis viennent les mois d'octobre, décembre et février ; les délits forestiers sont plus fréquents en hiver. Les incendiaires préfèrent généralement l'hiver. Cela n'a rien qui puisse nous étonner. Il faut également tenir compte des conditions météorologiques. C'est surtout pendant la nuit que les incendiaires font leur coup. Nous nous en doutions bien un peu. On peut dire que les observations qui suivent dans les différents paragraphes sont presque à l'avenant. Enfin cela tient à la nature du sujet et puis en ces matières plus spécialement ne découvrirons-nous pas tous les jours l'Amérique ?
(A suivre.) E. BURLÉ.

Echos des Spectacles

GRAND-THEATRE. — Aujourd'hui, seconde représentation des « Maitres Chanteurs de Nuremberg », de Richard Wagner, dont la reprise, très acclamée, a mérité les unanimes éloges pour la minutie luxueuse de sa mise en scène et la haute valeur artistique des excellents interprètes de cette œuvre très attendue et ayant retrouvé tout le grand succès qui toujours l'accompagne. — Demain, la seizième soirée consacrée à « Quo Vadis ? » permettra à tous ceux que sollicite l'attrait des somptuosités de la mise en scène d'applaudir l'œuvre populaire que tout le monde veut voir parce qu'elle donne satisfaction à tous. — Location ouverte au Grand-Théâtre, tous les jours, à partir de dix heures du matin. — Téléphone, 9-60.

THEATRE DES CELESTINS. — Aujourd'hui, première pour les débuts à Lyon de Mlle Arlette Dorgère, dont la réputation de beauté a depuis longtemps franchi les limites de la capitale. La charmante artiste jouera « La Sacrifiée », pièce en trois actes de Gaston Devore. Le spectacle comprendra en outre « Monsieur Codomat », de Tristan Bernard, et un intermède vocal par Fursy, le plus connu et le plus apprécié des chanteurs Montmartrois. L'amusant artiste paraîtra également demain au « 5 à 7 ».

ELDORADO-THEATRE. — Après avoir tenu pendant quinze jours l'affiche de l'Eldorado, avec gros succès, le drame russe les « Exilés », a cédé la place à la « Légion Etrangère », autre drame que M. Martini a monté avec les soins de plus en plus méticuleux qu'il apporte dans les pièces nouvelles qu'il monte.

On ne doit pas dire seulement que M. Martini est un directeur heureux, mais qu'il est également un directeur habile ; il en a donné la preuve, car il a su attirer à l'Eldorado-Théâtre un très nombreux public non seulement des habitants du quartier, mais bien de toute la ville. Il a réussi à faire traverser les ponts à tous les amateurs de drames qui ont la certitude de trouver dans la coquette salle du cours Gambetta toujours de bonnes représentations données avec d'excellents interprètes qui peuvent rivaliser avec les artistes de n'importe quelle scène et assurer avec leurs propres ressources sans aucun concours étranger à la troupe, de très bons spectacles, comme « la Légion Etrangère », drame en 5 actes et 7 tableaux, de MM. V. La Rodé et Alvéy, qui sera représenté tous les soirs jusqu'à samedi.

THEATRE-CASINO-KURSAAL. — La revue « Tout en Rose » est bien le spectacle de familles par excellence, et cette revue féerique fait salle comble tous les soirs ; depuis la première, on a refusé du monde à chaque représentation, le grand maximum est devenu la recette coutumière du Théâtre-Casino-Kursaal. Samedi 8 janvier, à minuit, après la revue, premier bal de la saison avec le concours de tous les artistes de « Tout en Rose ».

THEATRE-CONCERT SCALA. — M. Rasini a engagé pour la Scala Marcel

Simon avec sa troupe pour jouer « Le Chauffeur », vaudeville en un acte, de Max Mourey, directeur du Grand Guignol. Cette pièce, qui a été créée à l'Alhambra avec un gros succès, sera jouée vendredi soir, samedi et dimanche, en matinée et en soirée. Le bureau de location est ouvert pour la soirée de vendredi.

THEATRE-CONCERT DE L'HORLOGE. — La joyeuse pièce-bouffe, « Godasse I », pendant plus de vingt jours, aura divertis des milliers et des milliers de spectateurs, en est à ses dernières représentations et disparaîtra en plein succès. Or, jusqu'à dimanche soir inclus viendra-t-on en foule passer des heures d'excessive gaieté aux trois tableaux de cette délirante fantaisie-opérette dont chaque scène provoque le fou-rire, surtout avec le très drôle Lafage en Godasse, dont chaque phrase est un accès de grosse hilarité. Nous le répétons, que l'on se hâte, car dimanche, en matinée et en soirée, ont lieu les deux dernières irrévocables de « Godasse I ». Le lendemain lundi, relâche imposé par les répétitions générales de la grande revue de l'Horloge qui, si l'on en croit les di-ou, sera le gros événement de la saison. Et mardi 11 courant, tout ce que Lyon compte de select dans le monde théâtral, se rendra à la Bodinière du cours Lafayette pour assister à la première de « Midi... à l'Horloge », grande revue locale, satirique et à grand spectacle, en deux actes et dix tableaux, de MM. Charles Quinell et Henry Moreau, scènes locales de Fox et Froy, musique nouvelle et arrangement de A. Clavet ; dix décors neufs de MM. Chambouleyron et Mignard, peintres-décorateurs de l'Opéra-Comique de Paris ; 200 costumes des défilés par Bonnaud exécutés par Mme Virgitti, de Lyon. Costumes du Compère de la maison Lange-Balestero. Des artistes de réelle valeur, engagés spécialement, joueront le Compère, la Commère, et les principaux rôles ; de même qu'un nombreux personnel féminin évoluera dans de gracieux ensembles et dans d'entraînantes défilés, ainsi que de jolies ballerines anglaises qui se trémousseront dans plusieurs ballets. En attendant, on répète activement sous la direction de l'habile metteur en scène Baudrion, et « Midi... à l'Horloge » sera certainement une révélation. Le bureau de location est ouvert dès à présent.

FOLIES-DRAMATIQUES. — « Mil huit cent douze » ne sera joué que jusqu'à vendredi 13 janvier, malgré son succès. Pour la location, s'adresser, 7, rue du Parfait-Silence, derrière le théâtre.

CINEMA-PATHE-GROLEE. — Spectacle choisi pour les familles. Actualité et toutes les nouveautés « Pathé Frères ». Orchestre symphonique. En matinée, séances d'une heure, de 2 heures et demie à 6 heures et demie. Le soir, grande séance de 8 heures et demie à 11 heures.

CINEMA-MONCEY, Pathé frères, angle rue Moncey et rue Dumoir, 98. — Tous les soirs, à 8 heures, grande représentation. Dimanches et fêtes, deux grandes matinées, à 2 heures et à 4 heures et demie. Jeudis, matinée à 2 heures et demie. Prix unique : 0 fr. 50. Enfants jusqu'à 8 ans, 0 fr. 25.

GUIGNOL DU GYMNASE. — Tous les soirs, à 8 heures, spectacle varié. Jeudis, dimanches et fêtes, matinée à 2 heures. Tous les mardis, classique.

GUIGNOL DU PASSAGE DE L'ARGUE. — Tous les soirs, spectacle varié (parodies). Jeudi, samedi et dimanche, matinée à 2 heures.

L'Annuaire de l'Université ou Livret de l'Étudiant pour l'année scolaire 1909-1910, vient de paraître. Cette brochure, publiée par le Conseil de l'Université et complètement mise à jour, contient, avec la liste du personnel enseignant de l'Université, toutes les indications qui peuvent être utiles aux étudiants : tableaux des cours, notices sur les bibliothèques, musées et laboratoires de l'Université, règlements scolaires de chaque Faculté, tarifs des droits d'études, d'examen et de diplômes, programmes des examens et concours, liste des auteurs à expliquer pour la licence ès lettres, l'agrégation des lycées et le certificat d'aptitude à l'enseignement des langues vivantes.

Le Livret de l'Étudiant est en vente chez les libraires et dans les Facultés, au prix de 0 fr. 50.

Voyages à itinéraires facultatifs de France en Algérie, en Tunisie et aux Echelles du Levant ou vice-versa. — Carnets individuels ou collectifs, 1^{re}, 2^e et 3^e classes, délivrés pour voyages pouvant comporter des parcours sur les réseaux métropolitains, algériens et tunisiens, ainsi que sur les lignes maritimes desservies par la Compagnie générale Transatlantique, par la Compagnie de Navigation mixte (Compagnie Touache), par la

Société générale de Transports maritimes à vapeur ou par la Compagnie des Messageries Maritimes. Ces voyages doivent comporter, en même temps que des parcours français, soit des parcours maritimes, soit des parcours maritimes et algériens ou tunisiens. Minimum de parcours sur les réseaux métropolitains : 300 kilomètres. Les parcours maritimes doivent être effectués par l'une seulement des quatre Compagnies de navigation participantes ; ils peuvent cependant être effectués à la fois par les paquebots de la Compagnie des Messageries Maritimes et par ceux de l'une quelconque des trois autres Compagnies de navigation. Validité : 90 jours ; 120 jours lorsque les carnets comprennent des parcours sur les lignes desservies par la Compagnie des Messageries Maritimes. Faculté de prolongation moyennant paiement d'un supplément. Arrêts facultatifs dans toutes les gares du parcours. Demander les carnets cinq jours à l'avance à la gare de départ. Pendant la saison d'hiver, Paris et Marseille sont reliés par des trains rapides et de luxe composés de confortables voitures à bogies. Trajet rapide de Paris à Marseille en 10 heures et demie, par le train « Côte d'Azur rapide » (1^{re} classe).

Stations hivernales (Nice, Cannes, Menton, etc.). — Paris-La Côte d'Azur en 13 heures par train extra-rapide de nuit ou par le train Côte d'Azur-rapide (1^{re} classe). Billet d'aller et retour collectifs de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, valables 33 jours, délivrés du 15 octobre au 15 mai, dans toutes les gares P.-L.-M. aux familles d'un moins trois personnes pour : Cassis, La Ciotat, Saint-Cyr-la-Cadière, Bandol, Gijoules-Sanary, La Seyne, Tamaris-sur-Mer, Toulon, Hyères et toutes les gares situées entre Saint-Raphaël-Valescure, Grasse, Nice et Menton inclusivement. Minimum de parcours simple : 150 kilomètres. Prix : Les deux premières personnes paient le plein tarif, la troisième personne bénéficie d'une réduction de 50 %, la quatrième et chacune des suivantes d'une réduction de 75 %. Faculté de prolongation de une ou plusieurs périodes de quinze jours, moyennant supplément de 10 % pour chaque période. Arrêts facultatifs. Demander les billets

Stations hivernales (San-Salvador, Bormes, Saint-Tropez). — Billets d'aller et retour délivrés par les gares P.-L.-M. aux familles d'un moins trois personnes voyageant ensemble : 1^o du 15 octobre au 15 mai, valables 33 jours, 1^{re}, 2^e et 3^e classes ; minimum de parcours simple, 150 kilomètres. 2^o Du 1^{er} octobre au 15 novembre, valables jusqu'au 15 mai 1910, 2^e et 3^e classes ; minimum de parcours simple, 400 kilomètres (le coupon d'aller n'est valable que du 1^{er} octobre au 15 novembre). Pour les stations ci-après des Chemins de fer du Sud de la France (via Hyères ou Saint-Raphaël), San-Salvador-Mont-des-Oiseaux, La Londe, Bormes, Le Lavandou, Cavalière, Cavalaire, La Croix, La Poux, Saint-Tropez, Sainte-Maxime-Plan-de-la-Tour. Faculté de prolongation de une ou plusieurs périodes de quinze jours moyennant un supplément de 10 % du prix du billet pour chaque période (pour les billets délivrés du 15 octobre au 15 mai). Arrêt facultatif aux gares situées sur l'itinéraire. Demander les billets quatre jours à l'avance à la gare de départ.

BUREAU DES TITRES, A LYON, 10, COURS DU MIDI. — Avis. — Les porteurs d'obligations P.-L.-M. 3 % janvier-juillet, n. 2.400.001 à 3.600.000 et Dauphiné, n. 50.001 à 110.000 peuvent, dès maintenant, après en avoir détaché le coupon du 1^{er} juillet 1909, les déposer au Bureau des Titres de la Compagnie, 10, cours du Midi, qui fera procéder « sans frais » au remplacement des obligations P.-L.-M. 3 % janvier-juillet et au renouvellement de la feuille de coupons des obligations Dauphiné.

Les numéros portant le millésime de l'année précédente sont vendus UN FRANC.

Le propriétaire-gérant : PAUL MALCOLM

Imp. WALTENER et Co, 3, rue Stella, Lyon.

ABONNÉS - SOUSCRIPTEURS recommandés Par le LYON UNIVERSITAIRE

Table listing various services and companies: ASSURANCES (L'Abellie, Compagnie anonyme d'assurances à primes fixes contre l'incendie et la grêle...), DIVERS (Chiens Berger Pyrénées, pure race à vendre...), EPICERIES (Gagneux-Simon, épicerie, brosserie, sponges, parfumerie...), BANDAGISTES (Biondetti (Paul), fournisseur des hospices civils et militaires...), COMESTIBLES (Maison Girin, Dépôt de pâtes d'Italie...), LIBRAIRES (Henry Georg, 36, passage de l'Hôtel-Dieu...), IMPRIMERIES-ÉDITEURS (Waltener et Cie, imprimeurs du Monteur Judiciaire de Lyon...), TAILLEURS (A la Belle Jardinière, Vêtements sur mesure...).

Les recouvrements de cette publicité seront faits par l'Imprimerie WALTENER & Co, après la première insertion.

quatre jours à l'avance à la gare de départ. Des trains rapides et de luxe composés de confortables voitures à bogies desservent pendant l'hiver les stations du littoral.

Stations hivernales (San-Salvador, Bormes, Saint-Tropez). — Billets d'aller et retour délivrés par les gares P.-L.-M. aux familles d'un moins trois personnes voyageant ensemble : 1^o du 15 octobre au 15 mai, valables 33 jours, 1^{re}, 2^e et 3^e classes ; minimum de parcours simple, 150 kilomètres.

Stations hivernales (Nice, Cannes, Menton, etc.). — Paris-La Côte d'Azur en 13 heures par train extra-rapide de nuit ou par le train Côte d'Azur-rapide (1^{re} classe). Billet d'aller et retour collectifs de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, valables 33 jours, délivrés du 15 octobre au 15 mai, dans toutes les gares P.-L.-M. aux familles d'un moins trois personnes pour : Cassis, La Ciotat, Saint-Cyr-la-Cadière, Bandol, Gijoules-Sanary, La Seyne, Tamaris-sur-Mer, Toulon, Hyères et toutes les gares situées entre Saint-Raphaël-Valescure, Grasse, Nice et Menton inclusivement.

Minimum de parcours simple : 150 kilomètres. Prix : Les deux premières personnes paient le plein tarif, la troisième personne bénéficie d'une réduction de 50 %, la quatrième et chacune des suivantes d'une réduction de 75 %. Faculté de prolongation de une ou plusieurs périodes de quinze jours, moyennant supplément de 10 % pour chaque période.

Arrêts facultatifs. Demander les billets quatre jours à l'avance à la gare de départ.

BUREAU DES TITRES, A LYON, 10, COURS DU MIDI. — Avis. — Les porteurs d'obligations P.-L.-M. 3 % janvier-juillet, n. 2.400.001 à 3.600.000 et Dauphiné, n. 50.001 à 110.000 peuvent, dès maintenant, après en avoir détaché le coupon du 1^{er} juillet 1909, les déposer au Bureau des Titres de la Compagnie, 10, cours du Midi, qui fera procéder « sans frais » au remplacement des obligations P.-L.-M. 3 % janvier-juillet et au renouvellement de la feuille de coupons des obligations Dauphiné.

Les numéros portant le millésime de l'année précédente sont vendus UN FRANC.

Le propriétaire-gérant : PAUL MALCOLM

Imp. WALTENER et Co, 3, rue Stella, Lyon.

MAISON'S HENRI ESDERS A LA GRANDE FABRIQUE DE PARIS 67-69, Rue de la République LYON NOS COMPLETS ET PARDESSUS 19, 24, 32, 38 et 45' Pour Jeunes Gens 12, 15, 17, 50, 22 et 30 fr. Demander notre Catalogue illustré contenant 15 échantillons de nos principales séries.

Hors Concours DEMANDEZ PARTOUT LE SUCCES SIMON Liqueur Select Très Digestive DELICIEUSE A L'EAU GLACÉE

SUPPRESSION des POMPES DE TOUS SYSTEMES et Couverture des Puits ouverts PAR LE DESSUS de PUIITS de SÉCURITÉ ou ÉLÉVATEUR D'EAU à toutes profondeurs. Prix 150 fr. Paiement après satisfaction.

WALTENER & Co 3, Rue Stella, 3 ET RUE BRILLÉ, 4 (Près la Place de la République) Téléphone 15-99. Maison à PARIS : rue Ricque-Marcel, 45. Le Matériel le plus important et entièrement neuf.

L'ENVELOPPE-TOURISTE L'ENVELOPPE-TOURISTE ILLUSTRÉE, spécialement créée pour favoriser l'essor du Tourisme en France. L'ENVELOPPE-TOURISTE est d'intérêt local dans chaque ville. Tous les Commerçants sont intéressés à répandre L'ENVELOPPE-TOURISTE qui porte au loin la réputation et les avantages que l'on trouve dans leur Ville, à l'aide d'une série de vues et de notices imprimées sur l'ENVELOPPE-TOURISTE. POUR TOUS RENSEIGNEMENTS S'adresser à l'Imprimerie WALTENER & Co 2, place du Caire, PARIS

ADRESSES ET JOURS DE RÉCEPTIONS Tout Lyon - Annuaire des Salons du Sud-Est LYON - GRENOBLE - VILLEFRANCHE VIENNE - SAINT-ÉTIENNE - ROANNE EN VENTE A : LA DIRECTION DU TOUT LYON, rue de la République, 45 - Téléphone 31-79 L'AGENCE FOURNIER, rue Confort, 14, Lyon, et ses Succursales... Prix 6 Fr.

LE ROLE DE LA MUTUALITÉ DANS L'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE Par M. Maurice NOIRCLERC AVOCAT A LA COUR D'APPEL Prix : 5 Francs En Vente à l'IMPRIMERIE WALTENER & Co 3, Rue Stella, LYON

LE VÉRITABLE EXTRAIT de VIANDE LIEBIG est un PUR Jus de VIANDE de BEUF TRÈS CONCENTRÉ dont l'Utilité dans la Cuisine journalière est incontestable. SE VEND CHEZ TOUS LES ÉPICIERES ET MARCHANDS DE COMESTIBLES.

LYON UNIVERSITAIRE HEBDOMADAIRE RÉDACTION, ADMINISTRATION, ABONNEMENTS et ANNONCES : Rue Stella, 3, LYON Bulletin de Souscription Je soussigné (1) demeurant à (2) désire m'abonner pour un an au "LYON UNIVERSITAIRE", moyennant la somme de sept francs payable à présentation de la quittance. (1) Nom et prénom. (2) Adresse. NOTA. — Prière de détacher et de retourner ce bulletin, avec votre signature, à M. l'Administrateur du LYON UNIVERSITAIRE, Rue Stella, 3.

LES ANNONCES SONT REÇUES Aux Bureaux du Journal 3, rue Stella, 3, Lyon

IMPRIMERIE WALTENER & Co 3, Rue Stella, LYON SPÉCIALITÉ D'IMPRESSION DE THÈSES de Droit et de Médecine Téléphone 15-99